



Le Préfet



Le procureur de la République

Évry, le 3 juillet 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Opérations de contrôle « transport public particulier » en Essonne

Dans le cadre du CODAF (Comité départemental anti-fraude), six actions inter-services (Gendarmerie, Sécurité Publique, Police aux Frontières, DIRECCTE et URSSAF) ont été organisées, dans le département de l'Essonne, le 30 juin et 1^{er} juillet 2015, en vue de lutter contre l'activité illégale de transport de personnes utilisant les applications UberPop, Djump, Heetch ou autres.

Ces opérations ont abouti au contrôle de 29 taxis et 10 voitures de tourisme avec chauffeur (VTC) ainsi que de plusieurs conducteurs de véhicule individuel.

L'un d'entre eux a été contrôlé en flagrant délit de travail dissimulé et d'exercice illégal de la profession de taxi via l'application Uber pop et a été placé en garde à vue. De même, deux conducteurs de VTC n'ont pas été en mesure d'apporter la preuve de leur immatriculation au régime social des indépendants ; des vérifications sont en cours.

Les organisateurs et conducteurs s'exposent à des sanctions pénales allant jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende.

Des opérations de contrôles seront reconduites régulièrement en divers lieux du département pour faire cesser ces activités illégales.

Contact presse

Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr

Nadiège JOLY, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nadiège.joly@essonne.gouv.fr

Carine COQUELIN, Assistante Bureau de la communication interministérielle

Tél : 01 69 91 91 36 – Fax : 01 69 91 96 68 – courriel carine.coquelin@essonne.gouv.fr



@PREFECTURE91